

Strasbourg, 20 octobre 2011  
[tpvs01\_2011]

**T-PVS (2011) 1**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE  
SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

Strasbourg, 29 novembre – 2 décembre 2011  
31<sup>e</sup> réunion

Ouverture de la réunion: mardi 29 novembre 2011 à 9h30, Salle 5

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**PARTIE I – OUVERTURE**

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Rapport du Président et communications des délégations et du Secrétariat**

**PARTIE II – SUIVI ET MISE EN OEUVRE DES ASPECTS JURIDIQUES**

- 3. Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la Convention**
  - 3.1 Rapport sur la mise en œuvre de la Convention dans une Partie contractante (Suisse)
  - 3.2 Rapports biennaux 2005-2006, 2007-2008, 2009-2010 concernant les exceptions faites aux articles 4, 5, 6, 7 et 8 et rapports quadriennaux 2005-2008

**\*Points pour information:**

- T-PVS (2011) 5 et 15 Rapports du Bureau
- T-PVS/Inf (2011) 30, 31, 24, 24add Rapports biennaux et généraux

**PARTIE III – SUJETS INSTITUTIONNELS**

- 4. Interprétation de l'Article 9.1 de la Convention**
  - 4.1 Analyse juridique de l'interprétation de l'article 9.1 de la Convention de Berne
  - 4.2 Lignes directrices pour le système de rapport mis en place dans le cadre de l'article 9.2 de la Convention de Berne

---

\* Ces points ne seront pas discutés, à moins qu'une des Parties ne le demande lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

## PARTIE IV – SUIVI DES ESPECES ET DES HABITATS

### 5. Suivi des espèces et des habitats

- 5.1 Groupe d'experts sur la Biodiversité et le Changement climatique – projet de recommandation
- 5.2 Groupe d'experts sur la Biodiversité des Iles en Europe
- 5.3 Groupe d'experts sur les Espèces exotiques envahissantes:
  - a. Codes de conduite et projets de recommandations;
  - b. Suivi de la stratégie européenne pour l'éradication de l'Erismature à tête rousse (*Side-event*)
- 5.4 Conservation des Oiseaux
  - a. Capture et commerce illégaux des Oiseaux en Europe: Déclaration de Larnaca et Projet de recommandation
  - b. Plan d'action pour la conservation du Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) le long du Danube – Projet de recommandation
- 5.5 Habitats
  - a. Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques: rapport sur l'état d'avancement
  - b. Mise en œuvre des Réseaux écologiques: état d'avancement sur l'établissement du Réseau Emeraude
  - c. Diplôme européen des espaces protégés (*Side-event* sur les options possibles concernant le futur du Diplôme européen)

#### \*Points pour information:

T-PVS/Inf (2011) 16 – Monitoring for the Conservation of the Leopard in the Caucasus Ecoregion  
 T-PVS/Inf (2011) 21 – Conserving European Biodiversity in a changing climate: the Bern Convention, the EU Birds and Habitats Directives and the adaptation of nature to climate change  
 T-PVS/Inf (2011) 17 – Planta Europa Krakow Declaration on the conservation of wild plants in Europe

## PARTIE V – SUIVI DES SITES SPECIFIQUES ET DES POPULATIONS

### 6. Sites spécifiques et populations

#### 6.1 Dossiers ouverts

- Ukraine: projet de voie navigable dans l'estuaire de Bystroe (Delta du Danube)
- Chypre: péninsule d'Akamas
- Bulgarie: éoliennes à Balchik et à Kaliakra sur la Via Pontica
- France: habitats pour la survie du grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Alsace
- Italie: éradication et commerce de l'écureuil gris américain (*Sciurus carolinensis*)

#### 6.2 Dossiers éventuels

- France: protection du crapaud vert européen (*Bufo viridis*) en Alsace

#### 6.3 Plaintes en attente

- Maroc: impacts écologiques d'un centre touristique à Saïda
- Ukraine: menaces sur les habitats naturels et les espèces dans le Delta de la rivière Dniester

#### 6.4 Suivi de recommandations antérieures:

- Recommandation n° 110 (2004) sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux
- Recommandation n° 119 (2006) sur la conservation de certaines espèces d'amphibiens et de reptiles menacées en Europe

---

\* Ces points ne seront pas discutés, à moins qu'une des Parties ne le demande lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

- Recommandation n° 120 (2006) sur la Stratégie européenne pour la conservation des invertébrés
- Recommandation n° 132 (2007) sur la conservation des champignons en Europe
- Recommandation n° 136 (2008) sur l'amélioration de la conservation du Grand hamster (*Cricetus cricetus*) en Europe
- Recommandation n° 144 (2009) de la Convention de Berne, sur le parc d'éoliennes de Smøla (Norvège) et d'autres implantations d'éoliennes en Norvège
- Recommandation n° 151 (2010) du Comité permanent, adoptée le 9 décembre 2010, concernant la protection de la Tortue d'Hermann (*Testudo hermanni hermanni*) dans le massif et la plaine des Maures (Var) en France

## **PARTIE VI – DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE LA CONVENTION**

### **7. Développement stratégique de la Convention**

- 7.1 Améliorer le système des plaintes par le biais de la médiation
- 7.2 Mise en œuvre des décisions de la CdP-10 à la CBD: fixation d'objectifs pour la Convention de Berne
- 7.3 Options éventuelles de financement de la Convention de Berne
- 7.4 Projet de Programme d'activités pour 2012 – financer la Convention de Berne
- 7.5 Etats à inviter comme observateurs à la 32<sup>e</sup> réunion

**\*Items for information:**

- T-PVS (2011) 8 – Comments of the Standing Committee to the Bern Convention on Recommendation 1964 (2011) of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe on “The need to assess progress in the implementation of the Bern Convention”

## **PARTIE VII – AUTRES POINTS**

- 8. Elections du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) et des membres du Bureau**
- 9. Date et lieu de la 32e réunion**
- 10. Adoption des principales décisions de la réunion**
- 11. Questions diverses (points pour information seulement)**

---

\* Ces points ne seront pas discutés, à moins qu'une des Parties ne le demande lors de l'adoption de l'Ordre du jour.

## PROJET DE PLAN DE DISCUSSION DE L'ORDRE DU JOUR

MATINS 9h30 - 12h30	APRES-MIDIS 14h30 - 17h30
<b>MARDI 29 novembre</b>	
<p><b>1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour</b></p> <p><b>2. Rapport du Président &amp; Communications</b></p> <p><b>3. Suivi de la mise en œuvre des aspects juridiques de la convention</b></p> <p>3.1 Suivi de la mise en oeuvre de la Convention de Berne en Suisse</p> <p>3.2 Rapports biennaux et quadriennaux</p> <p><b>4. Interprétation de l'article 9.1 de la Convention</b></p> <p>4.1 Analyse juridique de l'interprétation de l'article 9.1 de la Convention de Berne</p> <p>4.2 Lignes directrices pour le système de rapports mis en place dans le cadre de l'article 9.2 de la Convention de Berne</p>	<p><b>5. Suivi des espèces et des habitats</b></p> <p>5.1 Groupe d'experts de la biodiversité et du changement climatique - Projet de recommandation</p> <p>5.1 Groupe d'experts de la biodiversité des Iles en Europe - projet de recommandation</p> <p>5.2 Groupe d'experts des espèces exotiques envahissantes: Codes de conduite et projets de recommandations</p> <p>5.3 Protection des oiseaux</p> <p>a. Capture et commerce illégaux des Oiseaux en Europe: Déclaration de Larnaca et Projet de recommandation</p> <p>b. Plan d'action pour la conservation du pygargue à queue blanche le long du Danube - projet de recommandation</p> <p>17h30 – 19h30 Événement annexe consacré à l'éradication de l'érismaure à tête rousse</p>
<b>MERCREDI 30 novembre</b>	
<p><b>6. Sites spécifiques et populations</b></p> <p><b>6.1 Dossiers ouverts:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ukraine : projet de voie navigable dans l'estuaire de Bystroe (delta du Danube)</li> <li>➤ Chypre: péninsule d'Akamas</li> <li>➤ Bulgarie: parcs d'éoliennes à Balchik et à Kaliakra – Via Pontica.</li> <li>➤ France: habitats nécessaires à la survie du grand hamster (<i>Cricetus cricetus</i>) en Alsace</li> <li>➤ Italie: éradication et commerce de l'écureuil gris d'Amérique (<i>Sciurus carolinensis</i>)</li> </ul> <p><b>6.2 Dossier éventuel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ France: protection du crapaud vert européen (<i>Bufo viridis</i>) en Alsace</li> </ul> <p><b>6.3 Plaintes en attente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maroc: impacts écologiques d'un centre touristique à Saïdia</li> <li>➤ Ukraine: menaces pour les habitats naturels et les espèces du delta du Dniestr</li> </ul>	<p><b>6.4 Suivi de recommandations antérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recommandation n° 110 (2004) sur l'atténuation des nuisances des installations aériennes de transport d'électricité (lignes électriques) pour les oiseaux</li> <li>➤ Recommandation n° 119 (2006), sur la conservation de certaines espèces d'amphibiens et de reptiles menacées en Europe</li> <li>➤ Recommandation n° 120 (2006) sur la Stratégie européenne de conservation des invertébrés</li> <li>➤ Recommandation n° 132 (2007) sur la conservation des champignons en Europe</li> <li>➤ Recommandation n° 136 (2008) sur une amélioration de la sauvegarde du grand hamster (<i>Cricetus cricetus</i>) en Europe</li> <li>➤ Recommandation n° 144 (2009) sur le parc d'éoliennes de Smøla (Norvège) et d'autres implantations d'éoliennes en Norvège</li> <li>➤ Recommandation n° 151 (2010) du Comité permanent, adoptée le 9 décembre 2010, concernant la protection de la Tortue d'Hermann (<i>Testudo hermanni hermanni</i>) dans le massif et la plaine des Maures (Var) en France</li> </ul> <p>Événement annexe : Energie éolienne et impacts sur la vie sauvage – leçons tirées de Smøla</p>
<b>JEUDI 1er décembre</b>	
<p>5.5 Habitats:</p> <p>a. Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques: rapport d'étape</p> <p>b. Mise en place des réseaux écologiques: état d'avancement du Réseau Emeraude et projection de la vidéo promotionnelle</p> <p>c. Diplôme européen des espaces protégés</p> <p><b>7. Développement stratégique de la convention</b></p> <p>7.1 Améliorer le système des plaintes par le biais de la médiation</p> <p>7.2 Mise en œuvre des décisions de la CdP-10 à la CBD: fixation d'objectifs pour la Convention de Berne</p> <p>7.3 Options éventuelles de financement de la Convention de Berne</p> <p>7.4 Projet de Programme d'activités pour 2012 - 2013</p> <p>7.5 États à inviter comme observateurs à la 32<sup>e</sup> réunion</p>	<p>Suite des travaux non finalisés</p> <p>Événement annexe: discussion sur les options éventuelles pour l'avenir du Diplôme européen des espaces protégés</p>
<b>VENDREDI 2 décembre</b>	
<p><b>8. Election du (de la) Président(e) et du (de la) Vice-Président(e) et des membres du Bureau</b></p> <p><b>9. Date et lieu de la 32<sup>e</sup> réunion</b></p> <p><b>10. Adoption des principales décisions de la réunion</b></p> <p><b>11. Questions diverses</b></p>	

Note: la salle 6 sera disponible pour les réunions de coordination de l'UE (sans interprétation).